



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 81977

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur les difficultés d'application de l'article 73 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions (MLLE) qui exige que "toute personne, sans abri, en situation de détresse sociale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence". En Indre-et-Loire, se multiplient les situations inacceptables de familles avec enfants laissées à la rue, faute d'hébergement. Il lui demande de quelle façon le Gouvernement entend respecter cet article alors que les crédits pour l'hébergement d'urgence n'arrivent aux associations qu'au compte-gouttes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81977

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6867

Question retirée le : 16 août 2011 (Retrait pour cause de question identique)